



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67168

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences induites par les projets de réforme du lycée. En effet, les matières technologiques en seconde vont connaître une réduction drastique de ces horaires. Le passage de 6 heures d'options technologiques possibles à 1 heure 30 est une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploration de la discipline dans la perspective de leur choix d'orientation. La culture technologique est tout aussi indispensable que les sciences du vivant et de l'économie, dans la mesure où les techniciens supérieurs et d'ingénieurs représentent au moins 25 % de l'emploi en France, et apportent de l'innovation et le développement des nouvelles technologies. Les sciences et technologies industrielles jouent un rôle essentiel dans l'ascenseur social, il est nécessaire de réaffirmer leur importance et non le contraire. Les diminutions des horaires envisagées en classe de seconde, sans compensation en classe de première et de terminale, ne peuvent garantir un maintien des niveaux de connaissances, de méthodologie et de savoir-faire compatibles avec ceux attendus à l'entrée de l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Les séries STI et STL (Sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe terminale. Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Ainsi, les enseignements de « sciences de l'ingénieur » ou de « création et innovation technologiques » permettent-ils aux élèves de découvrir des voies de formation technologique. Par ailleurs, et en vue de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent désormais un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Enfin, les élèves qui le souhaitent peuvent choisir un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements technologiques. L'économie et les disciplines technologiques industrielles font l'objet d'enseignements d'exploration, contrairement aux SVT qui sont incluses dans les enseignements communs. Une nouveauté par rapport à la situation actuelle est le

caractère obligatoire de l'enseignement d'économie. En effet, il est essentiel aujourd'hui que les élèves disposent de notions fondamentales en économie pour mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. Il apparaît donc que la différence de traitement en classe de seconde entre SVT, économie et enseignements à caractère technologique est relativement équilibrée. Par ailleurs, l'équilibre pédagogique voulu au sein de la classe de seconde résulte d'une minutieuse mise au point qui exclut d'établir une stricte égalité de statut entre ces trois disciplines, ce qu'aucun élément d'ordre pédagogique ne saurait justifier. La réforme du lycée a donc bien pour ambition de maintenir et valoriser l'enseignement technologique.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67168

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12161

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12053